



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS
Numéro du produit	23181
Synonymes; marques commerciales	EXXSOL D140
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457735-29-XXXX
Numéro CE	919-029-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie solvant Intermédiaire pour l'industrie chimique revêtement de surface Lubrifiant. Metallurgique Industrie Liant Agent de démoulage. Additif pour produits agrochimiques Additif pour carburant. Consommateur Réactif de laboratoire. Polymer Additive Traitement d'eau.
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	23181

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Numéro CE 919-029-3

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119457735-29-XXXX

Numéro CE 919-029-3

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.
Ingestion	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.
Contact cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Product is a static accumulator Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Product is a static accumulator Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Desserrer la fermeture avec précaution avant d'ouvrir.
Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier. Acier inoxydable. Polytétrafluoroéthylène (PTFE, Téflon). Polyéthylène.
Matériaux inappropriés pour conteneurs: Caoutchouc butyle. Caoutchouc (naturel, latex). Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

5 mg/m³, TWA

Commentaires sur les composants ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

8.2. Contrôles de l'exposition

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.38 mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété. Porter un vêtement de protection anti-statique, s'il y a un risque d'inflammation par électricité statique. Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Légère. à Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Impossibilité technique.
Point de fusion	< 0°C
Point d'écoulement	-11°C
Point de congélation	Pas d'information disponible.

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	279 - 311°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	> 100°C Vase clos Pensky Martins.
Taux d'évaporation	<0.01 (acétate de butyle = 1)
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 7.0 % Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 0.5 %
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	< 0.001 kPa @ 20°C
Densité de vapeur	8 @ 101 kPa
Densité relative	0.814 - 0.83 @ 15°C
Densité apparente	830 kg/m ³
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: > 4 Valeur estimée.
Température d'auto-inflammabilité	239°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	4.3 cSt @ 40°C 7.4 cSt @ 20°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	233 g/mol
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants. Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat OECD 401 Données de références croisées.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 3160 mg/kg, Cutanée, Lapin OECD 402 Données de références croisées.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ (4h) > 5000 mg/m³, Inhalatoire, Aérosol., Rat OECD 403 Données de références croisées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Légèrement irritant. Données de références croisées.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non sensibilisant. OECD 406 Données de références croisées.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes. Données de références croisées.

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction. Données de références croisées.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction. Données de références croisées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée. Données de références croisées.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.

Ingestion

Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.

Contact cutané

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversements fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC0, 96 heures: > 1028 mg/l, Poissons
Données de références croisées.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 3000 mg/l, Invertébrés d'eau douce
OECD 202
Données de références croisées.

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₀ , 72 heures: 3198 mg/l, Algues d'eau de mer
	Skeletonema costatum
	Données de références croisées.
	NOEC, 72 heure: 3198 mg/l, Algues d'eau de mer
	Skeletonema costatum
	Données de références croisées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Phototransformation	La transformation par photolyse ne devrait pas être significative
Stabilité (hydrolyse)	La transformation due à l'hydrolyse ne devrait pas être significative
Biodégradation	Eau - Dégradation 74%: 28 jours Données de références croisées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données de test particulières disponibles.
Coefficient de partage	log Pow: > 4 Valeur estimée.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est non miscible dans l'eau et sédimentera dans les hydrosystèmes.
-----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
--	---

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Indéterminé.
-------------------------------	--------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, percer, broyer ou encore exposer les conteneurs à la chaleur ou sources d'inflammation. Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
----------------	--

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taiwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	10-03-22
Numéro de version	5.000
Remplace la date	14-05-20
Numéro de FDS	23181

HYDROCARBONS, C16-C20, N-ALKANES ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signature Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.